



Communiqué de presse

Date 01.12.2017
Embargo

Le nouveau système de recensement de la population donne pleine satisfaction

Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport d'évaluation du nouveau système de recensement de la population et l'a approuvé lors de sa séance du 1^{er} décembre 2017. De recensement exhaustif décennal, le recensement fédéral est devenu annuel en 2010. Il est désormais fondé sur les données de registres administratifs et des enquêtes par échantillonnage. L'évaluation de ce nouveau système montre que le mandat est parfaitement rempli et que les principaux utilisateurs sont pleinement satisfaits.

Depuis 2010, le recensement fédéral de la population est réalisé annuellement et repose en premier lieu sur l'utilisation des registres des habitants des communes et des cantons, des registres fédéraux de personnes ainsi que du registre fédéral des bâtiments et des logements. Les informations collectées sont complétées par des enquêtes par échantillonnage.

Une évaluation dans son ensemble très positive

Il ressort de cette évaluation une grande satisfaction par rapport à ce nouveau système de recensement. En regard de l'ancien système, l'allègement de la charge des milieux interrogés et des communes est considérable. Grâce à l'exploitation statistique de registres administratifs, ce n'est plus qu'une infime partie de la population qui est interrogée annuellement.

Un système souple adapté aux besoins du moment

La nouvelle solution offre une grande capacité d'adaptation et permet de tenir compte de la multiplicité et de la diversité des thématiques à traiter ainsi que de la nécessité de produire des données toujours d'actualité. Elle fournit des informations sur des thèmes aussi variés que la famille, le logement, la mobilité, la langue, la religion, la formation ou encore la santé. De l'avis des principaux utilisateurs, l'actualité des données et la pluralité des thèmes abordés l'emportent sur la perte de précision géographique. De plus, la comparabilité internationale du système est assurée.

Contribution importante à la numérisation

Avec l'instauration de ce nouveau système de recensement de la population, la Confédération a fourni une importante contribution au projet de cyberadministration. Grâce à l'harmonisation des registres de personnes de la Confédération, des cantons et des communes, ceux-ci sont en mesure d'échanger les données électroniquement.

Ce nouveau système marque de plus une évolution vers une numérisation complète des processus, de la collecte des données à la diffusion des résultats. Il est en cela un élément moteur de la modernisation de la statistique publique en Suisse.

Un investissement à long terme

Les coûts du nouveau système sont inférieurs de quelque 100 millions de francs par rapport à l'ancien. Les investissements consentis, que ce soit au niveau de l'exploitation des registres ou encore du système de production, sont des investissements à long terme et profitables bien au-delà du recensement proprement dit, notamment au niveau des échanges électroniques de données entre communes.

Potentiel de développement

Le système recèle un potentiel de développement, notamment dans l'appariement à des fins statistiques de données de sources diverses. Les croisements de données permettent de produire des informations sans procéder à de nouvelles enquêtes. Une autre force du nouveau système se situe dans l'analyse statistique de trajectoires, c'est-à-dire le suivi de parcours sur plusieurs années.

Renseignements :

Markus Schwyn, Office fédéral de la statistique,
Vice-directeur, division Population et formation,
markus.schwyn@bfs.admin.ch,
+41 58 46 367 02

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

Documents online :

[Le rapport d'évaluation](#)

[Le nouveau recensement de la population](#)